



Nendaz Panorama

N° 133 — juin 2022

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée le jeudi 23 juin 2022 à 19 h 45 à la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée le jeudi 23 juin 2022 à 20 h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

03

Le dossier

Le message des chargés de sécurité

06

Les comptes 2021

de la Bourgeoisie et de la Municipalité

33

L'interview

L'année 2021 du Conseil communal

38

L'agenda

Mai-Septembre

40

Mémento

Infos pratiques

Édito



Votre Nendaz Panorama fait peau neuve! Après plus de 132 éditions et le développement de nouveaux moyens de communication, il était temps d'apporter une nouvelle identité à notre journal communal.

Avec les réseaux sociaux, le site internet, les newsletters et le service SMS, la refonte du Nendaz Panorama s'inscrit dans la volonté d'une communication dynamique adaptée aux moyens d'information actuels. Dans un format plus aéré, le Nendaz Panorama fera dorénavant la part belle aux interviews, à la présentation des projets communaux et aux informations relatives aux décisions de votre Conseil communal.

Ce début de législature a été marqué par le sceau de la nouveauté et de l'inattendu. Nouveauté d'abord puisqu'il s'agit des premiers comptes entièrement gérés sous l'égide de la nouvelle équipe exécutive. Inattendu ensuite, car la pandémie de Covid-19 s'est poursuivie en 2021. A ce

titre, votre administration a pris sa part de responsabilité en mettant en place un centre de vaccination, en offrant un espace de dépistage ou en débloquant des aides financières spécifiques aux particuliers, aux sociétés locales et aux entreprises.



Frédéric Fragnière
Président
de Nendaz

Malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire, les comptes 2021 de la Municipalité bouclent sur une situation positive avec un excédent de revenus de 1.4 million et une marge d'autofinancement de 11.2 millions qui a largement couvert les investissements nets de 9.8 millions. La prudence de l'Exécutif dans l'élaboration du budget, la maîtrise des charges et l'évolution positive des recettes fiscales

ont permis par ailleurs de procéder à des amortissements complémentaires conséquents sur le patrimoine administratif. Les excellents résultats financiers 2021, nous permettent de préparer sereinement un nouveau cycle d'investissements. La Bourgeoisie de Nendaz se porte également bien avec un exercice comptable qui se termine par un excédent de revenus de plus de 26 000 francs.

Découvrez dans cette nouvelle édition du Nendaz Panorama, les comptes 2021 de la Municipalité et de la Bourgeoisie, les impressions des membres du Conseil communal sur leur début d'activité au sein de l'exécutif ainsi que le métier parfois méconnu de chargé communal de sécurité en protection incendie.

Je vous souhaite du plaisir à découvrir les activités variées de votre administration qui s'engage au quotidien pour le bien de notre communauté.



Une photo pour immortaliser le passage à la nouvelle législature 2021-2024 avec les membres actuels du Conseil communal et les membres sortants.

Rôles et missions des chargés de sécurité en protection incendie

Trois collaborateurs travaillent comme chargés de sécurité à Nendaz, avec pour rôle premier de prévenir les risques d'incendie dans les constructions qu'elles soient existantes ou nouvelles.



Les trois collaborateurs chargés de sécurité : Guillaume Fournier, Mikaël Udry, David Délèze.



INSTALLATIONS THERMIQUES

Les installations thermiques doivent être conçues et réalisées de manière à garantir un fonctionnement sans danger et conforme aux prescriptions, et à limiter les dommages en cas de dérangement.

Conformément aux directives cantonales et afin d'améliorer la prévention incendie sur les installations thermiques, une procédure de contrôle systématique est mise en place opérée par le maître-ramoneur lors de sa tournée d'entretien. Elle s'applique à toutes constructions nouvelles qui comportent au moins une installation ther-

Les rôles du chargé de sécurité communal

Le chargé de sécurité en protection incendie a pour tâche, de veiller à la sécurité incendie et à l'application des prescriptions en vigueur dans ce domaine.

Il est responsable de l'application et de la surveillance des mesures relatives à la construction, à l'équipement et à l'organisation par :

- l'établissement des préavis relatifs à la protection incendie pour les demandes d'autorisation de construire
- le contrôle de la bonne exécution des mesures de protection incendie lors de l'octroi du permis d'habiter
- le contrôle périodique des moyens de protection contre l'incendie des bâtiments
- l'orientation et le conseil aux citoyens, architectes et maîtres d'œuvre
- la collaboration avec le maître-ramoneur lors du suivi du contrôle des installations thermiques



Les extincteurs doivent être révisés régulièrement.

mique ainsi qu'à toutes modifications d'une installation existante.

Quelques éléments à noter :

- Le propriétaire est responsable de l'entretien des cheminées et des dispositifs de chauffage qui doit être effectué par le service de ramonage concessionné ou par des professionnels des branches concernées pour les brûleurs.
- Le concessionnaire a le devoir de vérifier régulièrement le bon fonctionnement des installations et de signaler à l'Office cantonal du feu (OCF) tout fait ou anomalie pouvant présenter un danger. Les chargés de sécurité communaux sont responsables de s'assurer que les propriétaires prennent toutes les mesures nécessaires pour corriger les défauts relevés dans le délai imparti.
- Lors de l'annonce d'une nouvelle installation ou lors de la mise en conformité d'une installation dénoncée, l'artisan spécialisé ou le propriétaire fournira au chargé de sécurité communal l'attestation officielle et les annexes requis. Ce document est disponible sur le site de l'association valaisanne des constructeurs de cheminées.

RÉFÉRENCES LÉGALES

Pour davantage d'informations sur les exigences légales, vous retrouvez tous les textes de loi cités ci-dessous sur le site communal : www.nendaz.org/chargedesecurite

Pour les installations à gaz liquéfié GPL (chauffe-eau, gazinières, etc.)

- DPI 24-15 de l'AEAI (directive de protection incendie 24-15 de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie)
- Directives CFST 6517 (directive relative aux gaz liquéfiés de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail)
- Ordonnance 540.101 du Canton du Valais concernant l'entretien, le nettoyage et le contrôle des installations recevant du feu ou des fumées
- SSIGE G1 (directive pour les installations de gaz naturel dans les immeubles de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux)

Pour les installations thermiques (fourneaux à bois, fourneaux à pellets, cheminées de salon, etc.)

- DPI 24-15 de l'AEAI (directives de protection incendie 24-15 de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie)

Pour l'établissement d'une assurance qualité en protection incendie

- DPI 11-15 de l'AEAI (directives de protection incendie 11-15 de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie)

Pour les portes palières

- DPI 15-15 (directives de protection incendie 15-15 de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie)

Pour les contrôles périodiques

- Ordonnance 540.102 du Canton du Valais concernant les mesures préventives contre les incendies
- NPI 1-15 (norme de protection incendie)



EXTINCTEURS

Considérant la topographie étendue de notre commune qui induit parfois un temps de déplacement des forces d'intervention relativement long, le Conseil communal a décidé, en date du 8 septembre 2016, de l'obligation d'équiper tous les nouveaux bâtiments d'extincteurs portatifs. Cette règle s'applique également à tous les objets habités ou artisanaux, réalisés avant la mise en œuvre de cette mesure.

Les extincteurs doivent être révisés régulièrement, selon les indications du fabricant (généralement tous les 3 ans). La responsabilité de ce contrôle incombe au propriétaire ou au gérant du bâtiment.

LIENS UTILES



- Page « chargé de sécurité » sur le site communal avec liens vers les différentes références légales mentionnées dans cet article : www.nendaz.org/chargedesecurite
- Office cantonal du feu, page générale : www.vs.ch/web/sscm/office-cantonal-du-feu et page sur l'assurance qualité : www.vs.ch/web/sscm/assurance-qualite-en-protection-incendie
- Association valaisanne des constructeurs de cheminées avec carnet d'adresses de ses entreprises membres et attestation de conformité des installations thermiques : www.avscch.ch

CONTACT



Les chargés de sécurité communaux se tiennent volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

027 289 58 60

charge.securite@nendaz.org



PORTES PALIÈRES D'IMMEUBLES OU DE MAISONS

À PLUSIEURS APPARTEMENTS

Les portes d'appartements donnant accès à une voie d'évacuation (couloir) doivent être de type EI30. Cet élément est indispensable pour la sécurité des résidents.

À noter qu'il est vivement recommandé pour les immeubles dont la porte d'entrée est verrouillée durant la nuit de mettre en place un tube à clé sécurisé permettant de faciliter l'intervention des services d'urgences (144, 118, 117). En l'absence de clé, les forces d'intervention déclinent toute responsabilité en cas de bris de porte.

L'administration communale octroie un aide de 200 francs pour la mise en place d'un tel dispositif. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser aux chargés de sécurité.



CONTRÔLES PÉRIODIQUES

La législation impose des contrôles périodiques pour un certain nombre d'établissements, dont la périodicité varie de 1 à 5 ans, en fonction du type d'exploitations (établissements publics, commerces, garages, menuiseries, immeubles, etc.).

Dès 2022, des contrôles sont opérés dans les immeubles d'habitation ou résidentiel. Conformément à l'Ordonnance concernant les mesures préventives contre les incendies, les inspections périodiques doivent notamment permettre de vérifier :

- l'entretien des installations pour l'emploi du feu ;
- l'entreposage des matières combustibles ;
- le dégagement des cages d'escaliers et autres voies d'évacuation ;
- le fonctionnement des installations et engins d'extinction ;
- le garage des véhicules et engins, l'installation de machines dotées de moteurs à explosion ;
- l'ordre et la propreté dans les maisons, notamment dans les galetas, de façon à éliminer tout danger spécial.



ASSURANCE QUALITÉ EN PROTECTION INCENDIE



Toute autorisation de construire est assujettie

à un degré d'assurance qualité concernant la protection incendie.

En fonction du degré d'assurance qualité, le dossier d'autorisation de construire sera accompagné des concepts de protection incendie et des rapports relatifs à l'ouvrage concerné, établis par une personne ayant la formation requise

Toutes les informations nécessaires à ce sujet sont disponibles sur le site web de l'Office cantonal du feu et auprès des chargés de sécurité communaux.

Les comptes 2021

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée le jeudi 23 juin 2022 à 19 h 45 à la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1

Approbation du protocole
de la séance du 16 décembre 2021

2

Comptes 2021
de la Bourgeoisie

3

Rapport
de l'organe de révision

4

Approbation des comptes 2021
de la Bourgeoisie

5

Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 16 décembre 2021 et les comptes 2021 de la Bourgeoisie peuvent être consultés dans leur intégralité, les jours ouvrables, par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org.

Une version papier complète des comptes peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit simplement d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée le jeudi 23 juin 2022 à 20 h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1

Approbation du protocole
de la séance du 16 décembre 2021

2

Comptes 2021
de la Municipalité

3

Rapport
de l'organe de révision

4

Approbation des comptes 2021
de la Municipalité

5

Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 16 décembre 2021 et les comptes 2021 de la Municipalité peuvent être consultés dans leur intégralité, les jours ouvrables, par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org.

Une version papier complète des comptes peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit simplement d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

PV de l'Assemblée bourgeoisiale du 16 décembre 2021

Il est 19 h 45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 24 bourgeois et bourgeois présents.

Le Président commente brièvement les mesures mises en place afin de permettre la tenue de cette Assemblée en cette année marquée par la pandémie du Covid-19. Il mentionne que le traçage imposé par les autorités cantonales et fédérales a nécessité un contrôle des présences à l'entrée de la salle. Les données récoltées seront potentiellement transmises aux autorités supérieures. Elles seront conservées pendant 14 jours, puis détruites.

Le Président informe que l'Assemblée bourgeoisiale a été valablement convoquée par un affichage au pilier public et par insertion sur le site communal 20 jours à l'avance. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et par vote à main levée.

Le Président soumet à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 17 juin 2021
2. Approbation du budget 2022 de la Bourgeoisie
3. Présentation du plan financier 2022-2025
4. Approbation des modifications de l'Avenant 1 du règlement bourgeoisial du 4 novembre 1992
5. Divers

L'ordre du jour proposé ne suscite aucune remarque, le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2021

Le Président Frédéric Fragnière informe que le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le fascicule de présentation du budget 2022. Il a été soumis à la consultation des citoyens durant la période de convocation de la présente séance. La lecture n'est pas demandée, le protocole de la dernière séance est par conséquent approuvé à l'unanimité des bourgeois présents.

POINT 2 — APPROBATION DU BUDGET 2022 DE LA BOURGEOISIE

Le budget 2022 de la Bourgeoisie a été imprimé et sa version résumée a été distribuée à tous les ménages de la Commune. Après un commentaire d'ordre général sur l'élaboration du budget 2022 de la Bourgeoisie, le Président en fait une lecture sommaire. Il indique également qu'il s'agit du premier budget élaboré sous le régime du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2). Ce dernier se solde par une insuffisance de financement de 3150 francs. Il n'appelle aucune question. Soumis au vote, le budget 2022 de la Bourgeoisie, récapitulé ci-après, est accepté à l'unanimité des bourgeois présents.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Charges financières	- Fr.	867 981.75	825 950.00	828 250.00
Revenus financiers	+ Fr.	928 148.75	870 100.00	880 100.00
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	60 167.00	44 150.00	51 850.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	60 167.00	44 150.00	51 850.00
Amortissements planifiés	- Fr.	35 928.00	35 500.00	28 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	-	-	-
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	24 239.00	8 650.00	23 850.00

Compte des investissements

Dépenses	+ Fr.	-	67 500.00	170 000.00
Recettes	- Fr.	-	45 000.00	115 000.00
Investissements nets	= Fr.	-	22 500.00	55 000.00
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	60 167.00	44 150.00	51 850.00
Investissements nets	- Fr.	-	22 500.00	55 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	-	3 150.00
Excédent de financement	= Fr.	60 167.00	21 650.00	-

POINT 3 — PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER
2022-2025

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil bourgeoisial a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Bourgeoisie. Il commente les éléments essentiels de cette planification récapitulée ci-après et procède à une lecture sommaire des résultats prévus.

PLAN FINANCIER
RÉSULTAT

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	867 982	825 950	828 250	831 000	832 500	835 000
Total des revenus financiers	928 149	870 100	880 100	882 000	887 000	888 000
Marge d'autofinancement	60 167	44 150	51 850	51 000	54 500	53 000
Amortissements planifiés	35 928	35 500	28 000	29 000	29 500	30 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	24 239	8 650	23 850	22 000	25 000	23 000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	-	67 500	170 000	175 000	160 000	90 000
Total des recettes	-	45 000	115 000	125 000	110 000	70 000
Investissements nets	0	22 500	55 000	50 000	50 000	20 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	-	22 500	55 000	50 000	50 000	20 000
Marge d'autofinancement	60 167	44 150	51 850	51 000	54 500	53 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	60 167	21 650	-3 150	1 000	4 500	33 000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	24 239	8 650	23 850	22 000	25 000	23 000
Excédent / Découvert du bilan	1 396 968	1 405 618	1 429 468	1 451 468	1 476 468	1 499 468

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-60 167	-21 650	3 150	-1 000	-4 500	-33 000
Capitaux de tiers	813 961	792 311	795 461	794 461	789 961	756 961

L'Assemblée bourgeoisiale prend acte des résultats prévus au plan financier 2022 -2025 de la Bourgeoisie.

**POINT 4 — APPROBATION DES MODIFICATIONS
DE L'AVENANT 1 DU RÈGLEMENT BOURGEOISIAL
DU 4 NOVEMBRE 1992**

En préambule, le Président Frédéric Fragnière mentionne que l'Avenant 1 du règlement bourgeoisial du 4 novembre 1992, modifié conformément aux décisions du Conseil bourgeoisial du 17 novembre 2021 rapportées en vert sur l'extrait ci-après, a été publié et adressé à tous les ménages avec le document relatif aux budgets 2022.

AVENANT N° 1 AU RÈGLEMENT BOURGEOISIAL DE NENDAZ

PRESTATIONS EN NATURE

1. BOIS D'AFFOUAGE

En application de l'art 13 al. 1 du règlement bourgeoisial, la Bourgeoisie de Nendaz accorde aux bourgeois domiciliés sur le territoire du triage un rabais pour le bois énergie indigène sous toutes ses formes (grumes, buches, plaquettes, etc.) issu de l'exploitation forestière de son triage.

Les modalités du rabais sont décidées et communiquées chaque année par le Conseil bourgeoisial lors de la présentation du budget annuel.

2. BOIS DE CONSTRUCTION

En application de l'art 13. 1 du règlement bourgeoisial, la Bourgeoisie de Nendaz favorise toute forme de constructions sur le territoire de la commune et accorde aux bourgeois domiciliés sur le territoire du triage un rabais sur les bois (grumes ou bois sciés) issus de l'exploitation forestière de son triage.

Les modalités du rabais sont décidées et communiquées chaque année par le Conseil bourgeoisial lors de la présentation du budget annuel.

3. LIMITATIONS

Les prestations susmentionnées sont accordées par ménage bourgeois (art 5 du règlement bourgeoisial).

Le rabais annuel par ménage bourgeois toutes prestations confondues ne peut dépasser le montant maximum fixé annuellement et communiqué par le Conseil Bourgeoisial lors de la présentation du budget annuel.

LOCATION DE BIENS BOURGEOISIAUX

1. La Bourgeoisie de Nendaz loue ses biens en respectant les priorités édictées à l'article 9 du règlement bourgeoisial.
2. Les prix fixés respectent les tarifs en vigueur au moment de la signature du contrat de location

En application de l'art. 17, lettre a, de la loi sur les communes du 5 février 2004, l'approbation formelle est du ressort de l'Assemblée bourgeoisiale. Le Président fait un bref exposé quant au mode de délibération prévu par la loi précitée, il informe que, conformément à l'article 16, alinéa 4, de la loi sur les communes précitées le vote relatif à l'approbation des modifications de l'Avenant 1 du règlement bourgeoisial peut avoir lieu en bloc si la majorité de l'Assemblée le décide. Soumise au vote cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au vote relatif à l'approbation des modifications de l'Avenant 1 du règlement bourgeoisial du 4 novembre 2022. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité des bourgeois présents.

Le Président Frédéric Fragnière remercie la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » par son Président Jean-Charles Bornet pour le travail accompli dans le cadre du projet de modification de l'Avenant au règlement bourgeoisial.

POINT 4 — DIVERS

Le Président informe que la commission cantonale des constructions a émis un préavis positif à la demande de renseignement soumise par Ecoforêt SA en vue d'une extension de la halle de travail à la Péroua.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h58.

LE PRÉSIDENT
Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE
Philippe Charbonnet

Les comptes 2021 de la Bourgeoisie de Nendaz

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Commune de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée primaire, le 23 juin 2022, les comptes de la Bourgeoisie de Nendaz pour l'exercice 2021 tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes SA et entérinés par l'Exécutif communal en séance ordinaire du 18 mai 2022.

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Charges financières	- Fr.	867 981.75	825 950.00	900 274.17
Revenus financiers	+ Fr.	928 148.75	870 100.00	959 401.77
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	60 167.00	44 150.00	59 127.60

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	60 167.00	44 150.00	59 127.60
Amortissements ordinaires	- Fr.	35 928.00	35 500.00	32 335.20
Amortissements complémentaires	- Fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	24 239.00	8 650.00	26 792.40

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	-	67 500.00	-
Recettes	- Fr.	-	45 000.00	-
Investissements nets	= Fr.	-	22 500.00	-
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	60 167.00	44 150.00	59 127.60
Investissements nets	- Fr.	-	22 500.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	-	-
Excédent de financement	= Fr.	60 167.00	21 650.00	59 127.60

RÉSUMÉ

Le compte de fonctionnement présente un total de charges de 900 274.17 francs, un total de revenus de 959 401.77 francs et dégage une marge d'autofinancement de 59 127.60 francs. À la suite de l'enregistrement de 32 335.20 francs d'amortissements, le compte 2021 de fonctionnement clôture avec un excédent de revenus de 26 792.40 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, 581 510.40 francs ont été acquis en 2021 en baisse de 4.27% par rapport au compte de l'année précédente. Le marché du bois étant en progression, les revenus de la vente ont augmenté de 8% pour atteindre un montant total de 242 881.55 (+18 070.05 francs) par rapport au compte 2020, néanmoins moins élevé que le montant projeté de 265 000.00 francs au budget 2021.

Les indemnités pour l'utilisation de terrains bourgeoisiaux se montant finalement à 61 619.82 francs (+21 619.82 francs) comparé au montant budgétisé pour l'année 2021. Cette augmentation de 50% est due au versement final du solde en notre faveur concernant l'extension de la place de dépôt du centre forestier de la Pèroua sur le terrain propriété de la Bourgeoisie.

La Commune de Nendaz a participé aux frais d'entretien des forêts par une contribution forfaitaire de 68 000.00 francs en augmentation de 18 000.00 francs comparé au compte 2020. Ce montant a été décidé lors du budget 2021 afin de soutenir les tâches de la Bourgeoisie.

Les frais d'exploitation des forêts sont en partie couverts par les subventions versées (75%).

Plusieurs séances avec les Travaux Publics et les alpages mènent à un montant des frais de vacation de la commission plus élevé que celui prévu au budget. (+5 000.00 francs).

En 2021, aucun investissement n'a été effectué.

Le taux d'amortissement atteint 10% et est conforme aux dispositions de l'OFINCO.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org/comptes ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver les comptes 2021 de la Bourgeoisie.

Administration communale

Le Président	Le Secrétaire
Frédéric Fragnière	Philippe Charbonnet

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT
SELON LES NATURES**

	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	3 689.00		3 000.00		8 008.42	
31 Biens, services et marchandises	857 682.75		814 750.00		884 973.25	
32 Intérêts passifs	-		-		-	
33 Amortissements	35 928.00		35 500.00		32 335.20	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1 000.00		1 000.00		1 000.00	
36 Subventions accordées	5 610.00		7 200.00		6 292.50	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Revenus des biens				2 600.00		-
43 Contributions		270 299.72		312 500.00		309 891.37
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45 Restitutions de collectivités publiques		-		-		-
46 Subventions		657 849.03		555 000.00		649 510.40
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	903 909.75	928 148.75	861 450.00	870 100.00	932 609.37	959 401.77
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	24 239.00		8 650.00		26 792.40	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES**

	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
50 Investissements propres	-		67 500.00		-	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	-		-		-	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
Report de recettes au bilan	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		-		-		-
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		-		45 000.00		-
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Report de dépenses au bilan		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	67 500.00	45 000.00	-	-
Excédent de dépenses		-		22 500.00		-
Excédent de recettes	-		-		-	

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

	État 31.12.2020	État 31.12.2021
1 Actif	2 088 093.65	2 083 867.95
Patrimoine financier	1 764 741.65	1 792 851.15
10 Disponibilités	477 331.65	506 210.55
11 Avoirs	274 070.00	273 070.00
12 Placements	1 000 000.00	1 000 000.00
13 Actifs transitoires	13 340.00	13 570.60
Patrimoine administratif	323 352.00	291 016.80
14 Investissements propres	323 352.00	291 016.80
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	-	-
17 Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	-	-
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
Découvert	-	-
19 Découvert du bilan	-	-
2 Passif	2 088 093.65	2 083 867.95
Engagement	272 202.09	241 183.99
20 Engagements courants	-	-
21 Dettes à court terme	-	-
22 Dettes à moyen et à long terme	260 974.34	231 965.34
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	-	-
25 Passifs transitoires	11 227.75	9 218.65
Financements spéciaux	418 923.15	418 923.15
28 Engagements envers les financements spéciaux	418 923.15	418 923.15
Fortune	1 396 968.41	1 423 760.81
29 Fortune nette	1 396 968.41	1 423 760.81

INDICATEURS FINANCIERS

Les cinq mêmes indicateurs financiers sont pris en compte par l'ensemble des bourgeoisies valaisannes. Ces indicateurs sont évalués sur une échelle de notes allant de 1 à 5.

1 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (I1)					2020	2021	Moyenne
Autofinancement en pour cent de l'investissement net					invest. nég.	invest. nég.	invest. nég.
Valeurs		I1	≥ 100%	5 très bien	NB: Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.		
indicatives	80%	≤ I1	< 100%	4 bien			
	60%	≤ I1	< 80%	3 satisfaisant (à court terme)			
	0%	≤ I1	< 60%	2 insuffisant			
	I1	< 0%		1 très mauvais			

2 CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (I2)					2020	2021	Moyenne
Autofinancement en pour cent des revenus financiers					6.5%	6.2%	6.3%
Valeurs		I2	≥ 20%	5 très bien			
indicatives	15%	≤ I2	< 20%	4 bien			
	8%	≤ I2	< 15%	3 satisfaisant			
	0%	≤ I2	< 8%	2 insuffisant			
	I2	< 0%		1 très mauvais			

3 TAUX DES AMORTISSEMENTS ORDINAIRES (I3)					2020	2021	Moyenne
Amortissements ordinaires en % du PA à amortir					10.0%	10.0%	10.0%
Valeurs		I3	≥ 10%	5 amort. suffisants			
indicatives	8%	≤ I3	< 10%	4 amort. moyens (à court terme)			
	5%	≤ I3	< 8%	3 amort. faibles			
	2%	≤ I3	< 5%	2 amort. insuffisants			
	I3	< 2%		1 amort. nettement insuffisants			

3.2 TAUX GLOBAL DES AMORTISSEMENTS					2020	2021	Moyenne
Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert					16.7%	18.3%	17.5%

4 ENDETTEMENT NET PAR HABITANT (I4)					2020	2021	Moyenne
Dettes brutes moins PF réalisable par habitant					-222	-228	-225
Valeurs	I4	< 3 000		5 endettement faible			
indicatives	3 000	≤ I4	< 5 000	4 endettement mesuré			
	5 000	≤ I4	< 7 000	3 endettement important			
	7 000	≤ I4	< 9 000	2 endettement très important			
		I4	≥ 9 000	1 endettement excessif			

5 TAUX DU VOLUME DE LA DETTE BRUTE (I5)					2020	2021	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus financiers					29.3%	25.1%	27.2%
Valeurs	I5	< 150%		5 très bien			
indicatives	150%	≤ I5	< 200%	4 bien			
	200%	≤ I5	< 250%	3 satisfaisant			
	250%	≤ I5	< 300%	2 insuffisant			
		I5	≥ 300%	1 mauvais			



RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2021 A L'ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE NENDAZ

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Nendaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes bourgeoisiaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul (fortune en votre faveur) et que par rapport à l'année précédente l'évolution est positive ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 26'792.40 et une fortune de CHF 1'423'760.81.

Vétroz, le 29 avril 2022 - SG/ta

Fiduciaire des Alpes SA

Stéphane Germanier
Réviseur agréé

Marc Porcellana
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°502813

PV de l'Assemblée primaire du 16 décembre 2021

Il est 20h lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la 3^e Assemblée primaire de la législature 2021-2024 par les salutations et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Le Président rappelle une nouvelle fois les mesures mises en place afin de permettre la tenue de cette Assemblée en cette année marquée par la pandémie du Covid-19.

Conformément à l'article 7 al.1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal à l'honneur de soumettre à l'approbation des citoyennes et citoyens le budget 2022 de la Municipalité de Nendaz adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 17 novembre 2021.

L'Assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Approbation du protocole de la séance du 17 juin 2021
2. Approbation du budget 2022 de la Municipalité
3. Présentation du plan financier 2022-2025
4. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2021

Le Président Frédéric Fragnière informe que le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le fascicule de présentation du budget 2022. Il a été soumis à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation de la présente séance. La lecture n'est pas demandée. Le protocole est accepté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

POINT 2 — APPROBATION DU BUDGET 2022 DE LA MUNICIPALITÉ

Le budget 2022 de la Municipalité a été imprimé et distribué à tous les ménages de la Commune dans sa version

résumée. Durant la période de convocation de la présente séance il était consultable auprès du Secrétariat communal dans sa version détaillée. Il était également téléchargeable sur le site internet de la Commune.

Le Président Frédéric Fragnière fait un commentaire d'ordre général sur les options prises par le Conseil communal afin d'établir un budget équilibré, établi avec prudence et tenant compte des incertitudes qui demeurent au sortir de la pandémie du Covid-19. Le budget présenté conserve une ligne définie en début de législature et permet de poursuivre les objectifs d'amélioration de nos infrastructures et services. Ce budget équilibré offre au Conseil communal l'opportunité de fonctionner de manière anticyclique et ainsi accompagner l'économie locale en garantissant des investissements à moyen et long terme. Avec ce budget, le Conseil communal entend également poursuivre sa politique d'aide afin de favoriser, au sortir de la pandémie, la reprise de la vie sociale et associative.

Le budget 2022 englobe la reprise au 1^{er} janvier 2021 du personnel des crèches dans les structures communales. Le budget se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération MCH2. Le MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes pour permettre l'harmonisation complète de la présentation des comptes publics. Cette harmonisation était nécessaire en matière de coordination des politiques budgétaires (canton/communes), d'établissement de la péréquation financière (données comparables), de transparence et de statistique financière. Le Président commente les différentes adaptations techniques qui influent sur la comptabilité communale avec l'entrée en vigueur de ces nouvelles normes MCH2.

Le Président procède à une lecture sommaire du budget 2022 de la Municipalité. Ce dernier se solde, après comptabilisation des amortissements ordinaires, par un excédent de revenus de 933 910 francs au compte de fonctionnement. Le compte d'investissement présente un investissement net de 8 936 500 francs. Avec une marge d'autofinancement de 8 952 610 francs le budget 2022 de la Commune clôture avec un excédent de financement de 16 110 francs.

Le Président Frédéric Fragnière répond à la question d'un citoyen qui souhaite savoir si la Commune va chercher de l'eau au réservoir de la Lombarde ou en amène. Le Président informe que nous y acheminons de l'eau.

La parole n'est plus demandée. Soumis au vote, le budget 2022 de la Municipalité ainsi que les décisions fiscales qui s'y rattachent sont acceptés à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents. Le budget et les décisions fiscales présentés sont récapitulés ci-dessous.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Charges financières	- Fr.	35 485 737.43	36 341 100.00	38 776 890.00
Revenus financiers	+ Fr.	45 404 628.65	44 439 800.00	47 729 500.00
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	9 918 891.22	8 098 700.00	8 952 610.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	9 918 891.22	8 098 700.00	8 952 610.00
Amortissements planifiés	- Fr.	7 508 576.19	7 704 600.00	7 554 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	1 584 975.72	427 000.00	726 300.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	514 991.82	326 000.00	261 600.00
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	-	-	-
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	1 340 331.13	293 000.00	933 910.00

Compte des investissements

Dépenses	+ Fr.	8 265 749.34	9 729 700.00	11 308 900.00
Recettes	- Fr.	2 093 284.10	1 732 000.00	2 372 400.00
Investissements nets	= Fr.	6 172 465.24	7 997 700.00	8 936 500.00
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	9 918 891.22	8 098 700.00	8 952 610.00
Investissements nets	- Fr.	6 172 465.24	7 997 700.00	8 936 500.00
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	-	-
Excédent de financement	= Fr.	3 746 425.98	101 000.00	16 110.00

Décisions fiscales pour l'exercice 2022

1. Indexation des revenus imposables	150 %
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF	1.3
3. Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF	12.-
4. Montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF	125.-

POINT 3 — PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2022-2025

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble

sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité. Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats prévus qui se récapitulent comme suit :

PLAN FINANCIER RÉSULTAT

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	35 485 737	36 341 100	38 776 890	38 997 700	39 113 700	39 164 700
Total des revenus financiers	45 404 629	44 439 800	47 729 500	47 740 400	47 883 400	47 898 400
Marge d'autofinancement	9 918 891	8 098 700	8 952 610	8 742 700	8 769 700	8 733 700
Amortissements planifiés	7 508 576	7 704 600	7 554 000	10 010 000	12 058 000	13 967 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 584 976	427 000	726 300	480 300	180 300	50 300
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	1 572 520	427 000	726 300	480 300	180 300	50 300
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	514 992	326 000	261 600	261 600	361 600	461 600
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	514 992	326 000	261 600	261 600	361 600	461 600
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	1 340 331	293 100	933 910	-1 486 000	-3 107 000	-4 822 000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	8 265 749	9 729 700	11 308 900	15 695 000	22 307 000	23 982 000
Total des recettes	2 093 284	1 732 000	2 372 400	2 400 000	6 900 000	4 900 000
Investissements nets	6 172 465	7 997 700	8 936 500	13 295 000	15 407 000	19 082 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	6 172 465	7 997 700	8 936 500	13 295 000	15 407 000	19 082 000
Marge d'autofinancement	9 918 891	8 098 700	8 952 610	8 742 700	8 769 700	8 733 700
Excédent (+) découvert (-) de financement	3 746 426	101 000	16 110	-4 552 300	-6 637 300	-10 348 300

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	1 340 331	293 100	933 910	-1 486 000	-3 107 000	-4 822 000
Excédent / Découvert du bilan	3 737 1465	37 664 565	38 598 475	37 112 475	34 005 475	29 183 475

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-3 733 970	-101 000	-16 110	4 552 300	6 637 300	10 348 300
Capitaux de tiers	69 207 362	69 106 362	69 090 252	73 642 552	80 279 852	90 628 152

Le Président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif, il ne requiert ainsi pas l'approbation de l'Assemblée.

Le Président répond à citoyen qui interroge sur l'implantation du nouveau cycle d'orientation. Cette construction est projetée sur les terrains de la cure à l'entrée du village de Basse-Nendaz. Le Président rend attentif au fait que les parcelles concernées sont aujourd'hui situées en zone agricole. Cet état de fait va, par conséquent, nécessiter une modification partielle de notre plan de zone pour la réalisation de ce projet. Le Président ajoute que le projet prévoit, sur le même site, la construction d'un nouveau local des pompiers.

La parole n'est plus demandée l'Assemblée prend acte des informations transmises.

POINT 4 — DIVERS

Le Président informe sur le dossier de retour des concessions « Dixence-Cleuson 2031 » La structure mise en place est nouvelle mais néanmoins guidée par le Vademecum rédigé par l'Etat du Valais. Les parties concernées ont décidé la création d'une société simple. Il commente les buts, la structure et la composition de cette société. Il informe sur la manière dont la Commune de Nendaz va s'intégrer dans ce processus. La finalité de ce dossier doit nous amener à un renouvellement de la concession en 2031.

Le Président poursuit avec de brèves informations sur les objets suivants :

- L'homologation par le Conseil d'Etat le 10 novembre 2021 de notre plan d'affectation des zones (PAZ). Il mentionne que malgré ce pas positif il faut rester prudent car la procédure n'est pas terminée, un délai de recours est encore ouvert ;
- L'achat du bâtiment Raiffeisen à Basse-Nendaz. Il informe que la signature de l'acte notarié est planifiée très prochainement et que le personnel communal concerné prendra possession de ces locaux progressivement durant l'année 2022 ;
- La demande de reconnaissance TRV (transport régional de voyageurs) de la liaison câblée Conthey – Haute/Nendaz. Il mentionne que le rapport technique a été finalisé et déposé au Canton ;

- La mise en œuvre de la vaisselle réutilisable. Il informe que ce projet sera déployé progressivement durant l'année 2022 ;
- L'évolution de la pandémie du Covid-19. Il communique sur les dernières opérations mises en place par la Commune en collaboration avec la Maison de la santé. Il cite notamment la dernière campagne de vaccination organisée au Centre sportif (839 personnes y ont reçu la 3^e dose de vaccin). Il informe également de la mise en place d'un centre de test durant la période hivernale.

Avant de clore la séance, le Président apporte sa réponse à un citoyen qui rappelle que la zone où est prévue le cycle d'orientation est historiquement dangereuse. Le Président informe que, depuis les événements tragiques de l'époque, les cartes de danger ont été réalisées et que ce secteur ne figure plus en zone rouge dite dangereuse.

À la question d'une citoyenne concernant les « conteneurs » utilisés comme classe sur la cour d'école de Basse-Nendaz, le Président informe que les budgets communaux prévoient de supprimer ces objets qui seront remplacés par de nouvelles classes à créer dans les espaces libres sis en dessus de la bibliothèque.

À la question d'un citoyen qui souhaite savoir si, dans le cadre du dossier d'homologation du PAZ communal, il peut consulter les prises de position communale qui pourraient potentiellement impacter sur l'une ou l'autre propriété privée, le Président informe que les prises de position du Conseil communal ne sont pas publiques mais qu'il est à disposition pour évaluer individuellement ces interrogations. Le Président répond encore à la question de ce même citoyen qui s'interroge sur la pérennité ou non de l'aide communale octroyée aux consortages d'irrigations, le Président informe que cette aide est annuelle et pérenne.

La parole n'est plus demandée, Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation, preuve de soutien aux autorités en place. Il lève la séance ; il est 20 h 55.

LE PRÉSIDENT

Frédéric Fragnière

LE SECRÉTAIRE

Philippe Charbonnet

Les comptes 2021 de la Municipalité de Nendaz

Conformément aux dispositions légales en la matière,
le Conseil communal de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée primaire,
le 23 juin 2022, les comptes de l'Administration communale pour l'exercice 2021
tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes SA
et entérinés par l'Exécutif communal en séance ordinaire du 18 mai 2022.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2021.
Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune
de Nendaz à l'adresse suivante : www.nendaz.org/comptes.

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Charges financières	- Fr.	37070713.15	36768100.00	39154314.77
Revenus financiers	+ Fr.	45919620.47	44765800.00	50399485.58
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	8848907.32	7997700.00	11245170.81

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	8848907.32	7997700.00	11245170.81
Amortissements ordinaires	- Fr.	7508576.19	7704600.00	7805114.47
Amortissements complémentaires	- Fr.	-	-	2000000.00
Amortissement du découvert au bilan	- Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	1340331.13	293100.00	1440056.34

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	8265749.34	9729700.00	11070756.57
Recettes	- Fr.	2093284.10	1732000.00	1265453.74
Investissements nets	= Fr.	6172465.24	7997700.00	9805302.83
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	8848907.32	7997700.00	11245170.81
Investissements nets	- Fr.	6172465.24	7997700.00	9805302.83
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	-	-
Excédent de financement	= Fr.	2676442.08	-	1439867.98

RÉSUMÉ

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Économie suisse (source SECO) – Selon les estimations trimestrielles du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du 28 février 2022, la croissance du PIB réel de la Suisse a ralenti, passant de 1.9% au 3^e trimestre à 0.3%. Les mesures sanitaires ont nettement moins entravé l'évolution économique au 4^e trimestre 2021 que lors des premières vagues de la pandémie de coronavirus, ce qui explique que l'activité économique ne s'est pas à nouveau effondrée. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) indique que «la reprise économique se poursuit donc, mais à un rythme quelque peu ralenti, conformément aux prévisions». L'industrie a connu une forte progression, soutenue notamment par le secteur chimique et pharmaceutique. Cependant, la création de valeur dans l'hôtellerie-restauration accuse une baisse nette (-2.9%).

De plus, après une contraction au trimestre précédent, les investissements en biens d'équipement ont également enregistré une expansion (+2.4%), entre autres dans le domaine des machines et des services informatiques. Le léger recul des investissements dans la construction (-0.1%) concorde avec la baisse de la valeur ajoutée dans la construction (-0.8%). Dans l'ensemble, la demande intérieure a connu une évolution nettement moins dynamique qu'aux deux trimestres précédents, ce qui se reflète dans la faible croissance des importations (+0.2%).

L'industrie manufacturière a enregistré une forte croissance de la valeur ajoutée (+1.7%). En dépit d'une faible dynamique dans les différentes filières industrielles sous l'effet de difficultés d'approvisionnement à l'échelle mondiale, le secteur chimique et pharmaceutique, moins affecté, a quant à lui de nouveau augmenté fortement sa production, ce qui s'est traduit dans la hausse notable des exportations de produits industriels. La baisse néanmoins enregistrée par les exportations dans leur globalité (-0.5%) s'explique par l'évolution négative du commerce de transit.

Selon les résultats provisoires disponibles, le PIB a progressé de 3.7% en 2021. L'économie suisse s'est par conséquent rétablie relativement rapidement du recul important de 2020 (-2.4%). Dès l'été 2021, la création de valeur avait déjà dépassé son niveau d'avant la crise.

Économie valaisanne (source BCVs) – Selon l'indicateur économique publié le 4 février 2022 par la BCVs, malgré la pandémie, l'économie valaisanne a enregistré une croissance du PIB réel de 6.9% en 2021. L'évolution cantonale a même été plus importante que dans l'ensemble de la Suisse (+3.6%).

L'assouplissement des mesures sanitaires a permis à la plupart des branches des secteurs secondaire et tertiaire d'enregistrer une croissance de la valeur ajoutée brute. Ce sont surtout les industries du secteur chimie-pharmaceutique qui ont donné une forte impulsion à la croissance en cette période de crise. Le secteur de l'hôtellerie-restauration a enregistré un léger recul de la valeur ajoutée en raison des restrictions sanitaires. L'immobilier, est quant à lui, demeuré stable à un niveau élevé.

Qu'en est-il sur Nendaz? – Dans son dernier rapport de gestion, la Société de développement de Nendaz indique que l'année 2021 fut marquée par la pandémie et que le secteur touristique a connu une année contrastée avec une présence importante des propriétaires de résidences secondaires et de la clientèle suisse et l'absence de la clientèle étrangère.

L'attachement et la fidélité des Suisses pour Nendaz se confirment année après année et encore plus en cette période de pandémie.

2 LES COMPTES 2021 DE LA MUNICIPALITÉ

En préambule et avant la lecture des comptes communaux, il est nécessaire de tenir compte du fait que tant le budget 2021 que les comptes 2020 sont marqués par la période de pandémie du Covid-19 et son incertitude ce qui complique de fait les comparaisons.

Les comptes 2021 de la Municipalité bouclent sur une situation positive du compte de fonctionnement avec une marge d'autofinancement de 11 245 170.81 francs qui est supérieur au budget qui la chiffrait à 7 997 700 francs. La marge d'autofinancement 2021 a largement permis de couvrir l'entier des investissements nets de 9 805 302.83 francs.

La bonne situation financière a permis au Conseil communal, conformément aux bases légales en vigueur, de procéder à des amortissements complémentaires. Dans le détail, il s'agit des postes suivants :

École de la Biolette	Fr.	200 000.–
CO de Basse-Nendaz	Fr.	500 000.–
Informatique des écoles	Fr.	500 000.–
Route de Nendaz Station	Fr.	400 000.–
Route et aménagement des Écluses	Fr.	400 000.–
Total	Fr.	2 000 000.–

À la suite de la comptabilisation de l'ensemble des amortissements, l'exercice 2021 se conclut sur un excédent de revenus de 1 440 056.34 francs qui fait passer la fortune nette de 37 371 464.80 francs à 38 811 521.14 francs à fin 2021.

Compte de fonctionnement

Les charges globales hors amortissement qui se montent à 39.1 mios sont supérieures de 2.1 mios aux comptes 2020.

Quant aux revenus totaux de 50 399 485.58 francs, supérieurs de 5 633 685.58 francs (+12.58%) aux prévisions budgétaires, ils s'inscrivent en hausse de 4 479 865.11 francs par rapport aux comptes 2020.

À noter que la comptabilisation relative aux crèches a changé entre les comptes 2020, le budget 2021 et les comptes 2021 (passage à une reprise au brut des charges et des revenus).

Dans le détail, en comparaison avec les comptes 2020, on peut observer ce qui suit :

- Des amortissements complémentaires (+ 2.0 mios) ;
- La reprise au 1^{er} janvier 2021 des crèches au sein de l'administration communale (+1.0 mio) ;
- Une participation à l'EMS Foyer Ma Vallée (+0.6 mio) ;
- Un accroissement des frais de financements des transports publics (+0.29 mio) et des transports scolaires (+0.1 mio) ;
- L'augmentation des rentrées fiscales de 8.9% est principalement due à la réévaluation des provisions suite à l'évolution des taxations des personnes physiques 2019 et 2020 (+1.5 mio), à l'augmentation de l'impôt additionnel sur les droits de mutation (+0.6 mio), à l'augmentation des impôts sur les gains en capital (+0.6 mio) et à une adaptation des impôts sur les personnes morales (+0.2 mio).

Dans le détail, en comparaison avec le budget 2021, on peut observer ce qui suit :

- Sur le plan global, la variation des charges entre le budget 2021 et les comptes 2021 est de 10.08% alors que pour les revenus elle est de 12.58%. Ce comparatif fait donc ressortir l'impact de la crise du Covid-19 sur la réalisation du budget 2021 ainsi que l'évolution positive des revenus financiers ;
- L'augmentation des charges est liée aux amortissements complémentaires (+2.0 mios) et à la reprise des crèches (+ 1.0 mio) ;
- La prudence lors de l'établissement du budget 2021, la relative bonne tenue de l'économie en période de pandémie et la situation du marché de l'immobilier, expliquent la différence de 12.6% pour les rentrées fiscales.

Compte d'investissement

Les investissements nets atteignent 9 805 302.83 francs, soit environ 2.1 mios en plus que ceux portés au budget et sont autofinancés à hauteur de 114.7%. Cette situation découle du début de redémarrage de l'activité en seconde partie d'année à la suite de la crise du Covid-19 ainsi que sur des frais supplémentaires relatifs à des travaux déjà en cours. En revanche, certains investissements non-planifiés

ont pu être réalisés sur décisions du Conseil Communal et au vu des bons résultats financiers, comme l'achat complet du bâtiment Raiffeisen.

En comparaison avec les comptes 2020, le montant d'investissements nets est supérieur de 2.63 mios (+58%). Cette situation exceptionnelle est à mettre en relation avec l'impact massif du Covid-19 sur l'année 2020.

L'année 2021 a été marquée par des investissements nets importants dans les rubriques :

Administration générale	Fr. 1150 497.07
Enseignement et formation	Fr. 167 292.87
Culture, loisirs et culte (patinoire)	Fr. 666 790.35
Routes	Fr. 3 285 356.12
Eau potable	Fr. 2 354 131.14
Eaux usées	Fr. 1 563 639.94
Économie et tourisme	Fr. 163 906.68
(voir liste des investissements page 28)	

Conclusion

La loi sur les communes (art. 30 Ofinco) du 5 février 2004 prévoit 5 indicateurs financiers partagés par toutes les communes valaisannes. Sur 25 points, la Commune de Nendaz en obtient 25. Les années prochaines seront marquées par l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH 2) qui modifiera de façon conséquente les indicateurs financiers de pilotage de notre commune.

L'endettement net par habitant a pu diminuer de 11.7%. Il s'inscrit à 2526 francs par habitant en diminution 336 francs par habitant.

La planification financière 2021-2024 prévoit encore la réalisation d'importants investissements qui nécessiteront un suivi très strict des dépenses de fonctionnement afin de dégager les marges d'autofinancement qui permettront de conserver un niveau d'endettement correct. Les comptes 2021 et les mesures prises en matière d'amortissements, de provisions et de désendettement s'inscrivent donc dans une logique de préparation du prochain cycle d'investissements.

En nous fondant sur les explications du présent fascicule et du dossier complet à consulter sur notre site internet ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal remercie l'ensemble des services communaux, les commissions exécutives, leurs présidentes et présidents pour la rigueur apportée dans la gestion financière de la Commune et vous propose d'approuver les comptes 2021 de la Municipalité.

Administration communale

Le Président Le Secrétaire
Frédéric Fragnière Philippe Charbonnet

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT
SELON LES TÂCHES**

	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	5 110 107.31	811 112.52	5 587 800.00	777 300.00	5 521 146.83	823 217.66
1 Sécurité publique	3 091 423.33	671 085.53	3 568 200.00	710 000.00	3 232 450.47	701 157.40
2 Enseignement et formation	5 996 750.81	351 316.73	6 102 300.00	366 000.00	7 449 100.62	524 925.95
3 Culture, loisirs et culte	2 297 484.81	287 575.18	2 323 500.00	349 300.00	2 362 154.06	306 829.79
4 Santé	891 322.32	160 348.10	875 600.00	149 900.00	1 045 280.97	158 175.70
5 Prévoyance sociale	4 095 494.84	755 113.32	4 648 500.00	827 700.00	5 734 075.41	1 955 370.21
6 Trafic	7 521 542.89	219 439.21	7 518 700.00	242 000.00	8 647 822.93	375 331.71
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	8 060 264.04	7 431 553.47	7 937 900.00	7 122 800.00	7 958 443.17	7 359 406.95
8 Économie publique, yc services industriels	5 584 926.89	3 514 379.60	4 495 600.00	3 540 000.00	5 077 051.41	3 643 033.10
9 Finances et impôts	1 929 972.10	31 717 696.81	1 414 600.00	30 680 800.00	1 931 903.37	34 552 037.11
Total des charges et des revenus	44 579 289.34	45 919 620.47	44 472 700.00	44 765 800.00	48 959 429.24	50 399 485.58
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	1 340 331.13		293 100.00		1 440 056.34	

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT
SELON LES NATURES**

	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	10 343 519.80		10 707 300.00		11 874 649.17	
31 Biens, services et marchandises	10 515 957.23		10 944 700.00		10 615 411.99	
32 Intérêts passifs	762 575.97		806 000.00		733 084.96	
33 Amortissements	8 104 970.58		7 866 400.00		10 345 193.60	
34 Parts à des contributions sans affectation	475 104.10		393 000.00		476 632.55	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	3 511 920.93		3 487 300.00		3 764 554.20	
36 Subventions accordées	8 450 263.71		9 067 300.00		9 099 366.93	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	1 584 975.72		427 000.00		1 219 062.31	
39 Imputations internes	830 001.30		773 700.00		831 473.53	
40 Impôts		28 776 965.93		27 802 100.00		31 543 519.83
41 Patentes et concessions		1 285 645.15		1 284 000.00		1 175 697.36
42 Revenus des biens		1 289 093.36		1 269 100.00		1 437 798.64
43 Contributions		11 717 689.99		11 726 700.00		12 500 421.46
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		694 443.00		703 000.00		713 087.00
45 Restitutions de collectivités publiques		78 133.10		131 500.00		199 166.25
46 Subventions		732 656.82		749 700.00		1 432 674.90
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		514 991.82		326 000.00		565 646.61
49 Imputations internes		830 001.30		773 700.00		831 473.53
Total des charges et des revenus	44 579 289.34	45 919 620.47	44 472 700.00	44 765 800.00	48 959 429.24	50 399 485.58
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	1 340 331.13		293 100.00		1 440 056.34	

**VARIATION DES CHARGES ET REVENUS
DE FONCTIONNEMENT DURANT L'EXERCICE 2021
EN COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2021**

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Écart
0 Administration générale	5 110 107.31	5 587 800.00	5 521 146.83	(66 653.17)
1 Sécurité publique	3 091 423.33	3 568 200.00	3 232 450.47	(335 749.53)
2 Enseignement et formation	5 996 750.81	6 102 300.00	7 449 100.62	1 346 800.62
3 Culture, loisirs et culte	2 297 484.81	2 323 500.00	2 362 154.06	38 654.06
4 Santé	891 322.32	875 600.00	1 045 280.97	169 680.97
5 Prévoyance sociale	4 095 494.84	4 648 500.00	5 734 075.41	1 085 575.41
6 Trafic	7 521 542.89	7 518 700.00	8 647 822.93	1 129 122.93
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	8 060 264.04	7 937 900.00	7 958 443.17	20 543.17
8 Économie publique, yc services industriels	5 584 926.89	4 495 600.00	5 077 051.41	581 451.41
9 Finances et impôts	1 929 972.10	1 414 600.00	1 931 903.37	517 303.37
Total des charges de fonctionnement	44 579 289.34	44 472 700.00	48 959 429.24	4 486 729.24

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Écart
0 Administration générale	811 112.52	777 300.00	823 217.66	45 917.66
1 Sécurité publique	671 085.53	710 000.00	701 157.40	(8 842.60)
2 Enseignement et formation	351 316.73	366 000.00	524 925.95	158 925.95
3 Culture, loisirs et culte	287 575.18	349 300.00	306 829.79	(42 470.21)
4 Santé	160 348.10	149 900.00	158 175.70	8 275.70
5 Prévoyance sociale	755 113.32	827 700.00	1 955 370.21	1 127 670.21
6 Trafic	219 439.21	242 000.00	375 331.71	133 331.71
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	7 431 553.47	7 122 800.00	7 359 406.95	236 606.95
8 Économie publique, yc services industriels	3 514 379.60	3 540 000.00	3 643 033.10	103 033.10
9 Finances et impôts	31 717 696.81	30 680 800.00	34 552 037.11	3 871 237.11
Total des revenus de fonctionnement	45 919 620.47	44 765 800.00	50 399 485.58	5 633 685.58

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES TÂCHES**

	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	415 578.72	36 000.00	905 000.00	-	1 166 497.07	16 000.00
1 Sécurité publique	48 996.95	-2 260.00	411 000.00	106 000.00	79 052.10	-
2 Enseignement et formation	536 178.61	-	382 000.00	19 000.00	205 915.87	38 623.00
3 Culture, loisirs et culte	1 236 514.30	311 000.00	763 000.00	44 000.00	851 637.10	184 846.75
4 Santé	7 345.95	-	13 000.00	-	10 122.35	-
5 Prévoyance sociale	27 978.44	-	34 000.00	-	17 663.86	-
6 Trafic	1 969 569.63	18 700.00	2 306 000.00	40 000.00	3 394 356.12	109 000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3 562 789.19	1 562 844.10	3 900 700.00	1 193 000.00	5 001 605.42	736 983.99
8 Économie publique, yc services industriels	460 797.55	167 000.00	1 015 000.00	330 000.00	343 906.68	180 000.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	8 265 749.34	2 093 284.10	9 729 700.00	1 732 000.00	11 070 756.57	1 265 453.74
Excédent de dépenses		6 172 465.24		7 997 700.00		9 805 302.83
Excédent de recettes	-		-		-	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES**

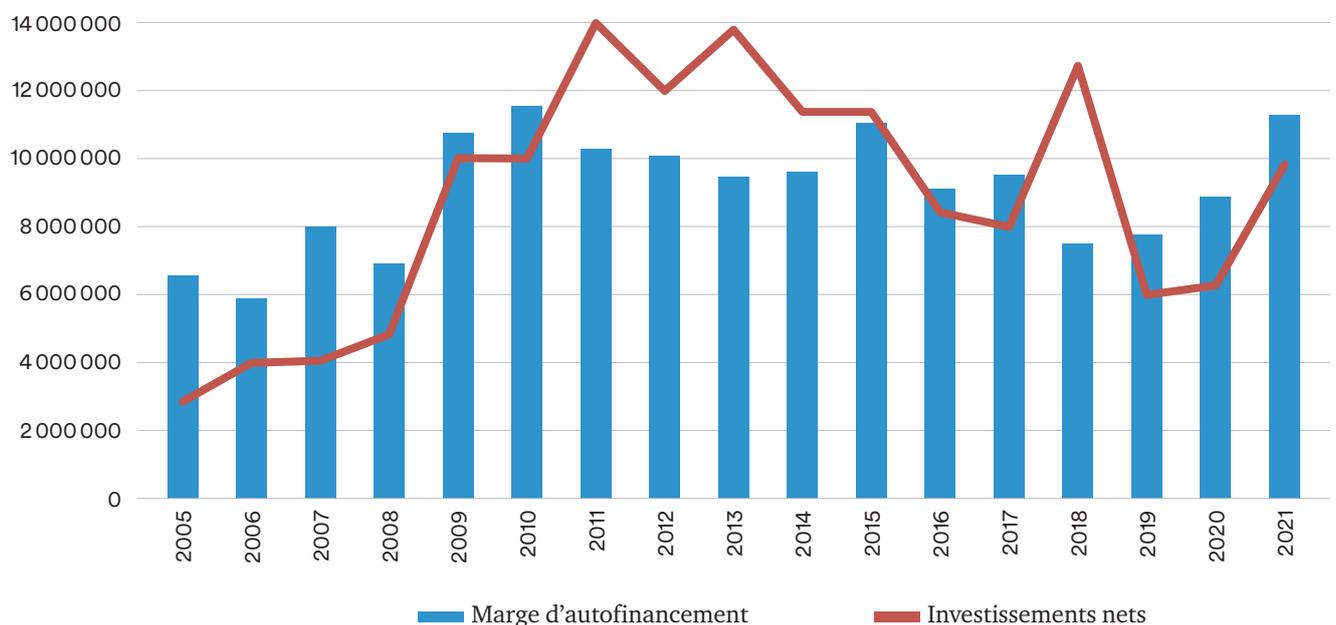
	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
50 Investissements propres	8 230 424.95		9 305 000.00		10 711 847.81	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	35 324.39		374 700.00		358 908.76	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		50 000.00		-	
Report de recettes au bilan	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		36 000.00		-		16 000.00
61 Contributions de tiers		949 545.00		1 235 000.00		1 025 983.99
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		1 107 739.10		497 000.00		223 469.75
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Report de dépenses au bilan		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	8 265 749.34	2 093 284.10	9 729 700.00	1 732 000.00	11 070 756.57	1 265 453.74
Excédent de dépenses		6 172 465.24		7 997 700.00		9 805 302.83
Excédent de recettes	-		-		-	

**VARIATION DES DÉPENSES ET DES RECETTES
D'INVESTISSEMENT DURANT L'EXERCICE 2021
EN COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2021**

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Écart
0 Administration générale	415 578.72	905 000.00	1 166 497.07	261 497.07
1 Sécurité publique	48 996.95	411 000.00	79 052.10	(331 947.90)
2 Enseignement et formation	536 178.61	382 000.00	205 915.87	(176 084.13)
3 Culture, loisirs et culte	1 236 514.30	763 000.00	851 637.10	88 637.10
4 Santé	7 345.95	13 000.00	10 122.35	(2 877.65)
5 Prévoyance sociale	27 978.44	34 000.00	17 663.86	(16 336.14)
6 Trafic	1 969 569.63	2 306 000.00	3 394 356.12	1 088 356.12
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3 562 789.19	3 900 700.00	5 001 605.42	1 100 905.42
8 Économie publique, yc services industriels	460 797.55	1 015 000.00	343 906.68	(671 093.32)
9 Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	8 265 749.34	9 729 700.00	11 070 756.57	1 341 056.57

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Écart
0 Administration générale	36 000.00	-	16 000.00	16 000.00
1 Sécurité publique	(2 260.00)	106 000.00	-	(106 000.00)
2 Enseignement et formation	-	19 000.00	38 623.00	19 623.00
3 Culture, loisirs et culte	311 000.00	44 000.00	184 846.75	140 846.75
4 Santé	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-
6 Trafic	18 700.00	40 000.00	109 000.00	69 000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1 562 844.10	1 193 000.00	736 983.99	(456 016.01)
8 Économie publique, yc services industriels	167 000.00	330 000.00	180 000.00	(150 000.00)
9 Finances et impôts	-	-	-	-
Total des recettes d'investissements	2 093 284.10	1 732 000.00	1 265 453.74	-466 546.26

ÉVOLUTION MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS NETS



INVESTISSEMENTS 2021

0	Administration générale	Dépenses	Recettes
029.505.00	Développement durable	15 433.60	
029.506.00	Développement informatique	164 550.66	
029.600.00	Vente de terrains		16 000.00
090.503.02	Local commercial Haute-Nendaz village	136 512.81	
090.503.05	Achats de bâtiments	850 000.00	
0	Total administration générale	1 166 497.07	16 000.00
1	Sécurité publique		
100.509.00	Mensuration cadastrales lots 4-6-7-8-9	5 000.00	
100.509.01	Mensurations cadastrales mises à jour diverses	5 148.25	
100.509.10	Adressage des bâtiments lot 10	43 903.85	
113.506.00	Police Haute-Nendaz	25 000.00	
1	Total sécurité publique	79 052.10	
2	Enseignement et formation		
210.503.03	Centre scolaire Biolette	133 167.80	
210.661.01	Subventions cant. centre scolaire Haute-Nendaz		15 371.00
211.503.02	Équipement salle informatique CO	47 748.07	
211.661.01	Subventions cycle d'orientation bâtiment		23 252.00
299.501.00	Véhicule conciergerie	25 000.00	
2	Total enseignement et formation	205 915.87	38 623.00
3	Culture, loisirs et culte		
309.500.01	Matériel et mobilier pour manifestations	5 044.15	
330.500.01	Réseau pédestre	195 962.60	
330.500.05	Panneaux d'information	60 000.00	
330.500.06	Décoration de Noël	10 043.25	
330.661.01	Subventions réseau pédestre		34 846.75
340.501.00.001	Patinoire du centre sportif	315 665.60	
340.501.00.002	Bâtiment du centre sportif	165 000.00	
340.661.10	Part. taxe de séjour à la patinoire		150 000.00
350.500.00	Aménagement places de jeux	99 921.50	
3	Total culture, loisirs et culte	851 637.10	184 846.75
4	Santé		
490.564.00	Investissement dispositif pré-hospitalier	10 122.35	
4	Total santé	10 122.35	
5	Prévoyance sociale		
542.501.00	Aménagements UAPE garderies et crèches	4 630.00	
550.561.00	Institutions handicapés/ sociales investissements	13 033.86	
5	Total prévoyance sociale	17 663.86	
6	Trafic		
610.561.00	Subvention communale à l'amélioration rtes cant.	335 752.55	
610.501.00	Routes	2 006 205.15	
620.501.05	Routes agricoles + remise en état périodique (REP)	47 716.65	
620.501.20	Éclairage public	389 077.60	

		Dépenses	Recettes
620.501.30	Véhicules et matériel équipe d'entretien	402 812.02	
620.501.40	Dépôt travaux publics et service des eaux	162 572.35	
620.501.60	Catalogue des routes communales	38 805.95	
620.501.80	Abribus	11 413.85	
620.610.00	Participation de tiers routes diverses		109 000.00
6	Total trafic	3 394 356.12	109 000.00

7 Protection et aménagement de l'environnement

700.501.04	Source des bans	419 576.30	
700.501.20	Eau potable	2 028 941.92	
700.501.45	Mise en conformité du réseau	161 747.88	
700.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau		112 029.36
700.610.05	Participation source des bans ASM		419 576.30
701.501.00	Station de pompage de Pramounet	132 701.00	
701.501.05	Station de traitement de Tortin-Pramounet	142 769.70	
710.501.02	Réseaux divers et rénovations de conduites	25 600.00	
710.503.30	Égouts	1 184 945.80	
710.509.01	Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	383 282.15	
710.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'égouts		117 749.66
711.501.01	Step de Bieudron	174 890.32	
711.610.01	Contributions de tiers		87 328.67
720.501.00	Installations de voirie	21 731.00	
720.501.01	Décharge des Eterpas	15 972.90	
720.501.05	Études des décharges	1 500.00	
720.610.01	Participation de tiers installations de voirie		300.00
750.501.30.002	Torrents divers	119 696.95	
750.501.50	Cartes des dangers et espaces cours d'eau	40 313.15	
760.501.11	Travaux de défense Fey-Condémines	13 378.35	
760.501.12	Travaux de défense Siviez-Novelly	12 195.05	
789.501.00	Assainissement du stand de tir	4 286.45	
790.509.02	Révision du plan d'aménagement	27 231.60	
790.509.20	Cadastre souterrain	90 844.90	
7	Total protection et aménagement de l'environnement	5 001 605.42	736 983.99

8 Économie publique

830.501.00	Aménagement du centre de la station	6 049.15	
830.501.05	Aménagement des Écluses	156 397.34	
830.501.20	Pistes VTT	3 704.10	
830.501.30	Études diverses	30 156.00	
830.501.40	Sentiers à thèmes	140 670.59	
830.610.20	Part. taxe de séjour aménagement des Écluses		75 000.00
830.610.30	Part. taxe de séjour aux sentiers à thèmes		105 000.00
869.501.00	Turbinage eau potable projet SEIC	6 929.50	
8	Total économie publique	343 906.68	180 000.00

Total compte d'investissement	11 070 756.57	1 265 453.74
Investissements nets		9 805 302.83

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

	État 31.12.2020	État 31.12.2021
1 Actif	110 964 930.46	110 954 546.10
Patrimoine financier	42 780 526.41	42 769 953.69
10 Disponibilités	13 827 264.90	16 840 732.19
11 Avoirs	21 057 014.80	16 293 715.67
12 Placements	3 296 100.00	3 296 300.00
13 Actifs transitoires	4 600 146.71	6 339 205.83
Patrimoine administratif	68 184 404.05	68 184 592.41
14 Investissements propres	64 548 104.05	64 424 792.41
15 Prêts et participations permanentes	1 850 000.00	1 850 000.00
16 Subventions d'investissement	1 786 300.00	1 909 800.00
17 Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	-	-
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
Découvert	-	-
19 Découvert du bilan	-	-
2 Passif	110 964 930.46	110 954 546.10
Engagement	62 064 713.27	59 960 856.87
20 Engagements courants	5 523 430.22	3 747 232.97
21 Dettes à court terme	-	-
22 Dettes à moyen et à long terme	49 750 480.40	46 364 995.60
23 Engagements envers des entités particulières	-152 706.31	-502 675.51
24 Provisions	1 976 064.91	2 126 064.91
25 Passifs transitoires	4 967 444.05	8 225 238.90
Financements spéciaux	11 528 752.39	12 182 168.09
28 Engagements envers les financements spéciaux	11 528 752.39	12 182 168.09
Fortune	37 371 464.80	38 811 521.14
29 Fortune nette	37 371 464.80	38 811 521.14

INDICATEURS FINANCIERS

Les cinq mêmes indicateurs financiers sont pris en compte par l'ensemble des municipalités valaisannes. Ces indicateurs sont évalués sur une échelle de notes allant de 1 à 5.

1 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (I1)	2020	2021	Moyenne
Autofinancement en pour cent de l'investissement net	143.4%	114.7%	125.8%

Valeurs	I1	≥	100%	5 très bien	NB: Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.
indicatives	80%	≤	I1 < 100%	4 bien	
	60%	≤	I1 < 80%	3 satisfaisant (à court terme)	
	0%	≤	I1 < 60%	2 insuffisant	
	I1	<	0%	1 très mauvais	

2 CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (I2)	2020	2021	Moyenne
Autofinancement en pour cent des revenus financiers	19.9%	22.9%	21.5%

Valeurs	I2	≥	20%	5 très bien
indicatives	15%	≤	I2 < 20%	4 bien
	8%	≤	I2 < 15%	3 satisfaisant
	0%	≤	I2 < 8%	2 insuffisant
	I2	<	0%	1 très mauvais

3 TAUX DES AMORTISSEMENTS ORDINAIRES (I3)	2020	2021	Moyenne
Amortissements ordinaires en % du PA à amortir	10.2%	10.3%	10.2%

Valeurs	I3	≥	10%	5 amort. suffisants
indicatives	8%	≤	I3 < 10%	4 amort. moyens (à court terme)
	5%	≤	I3 < 8%	3 amort. faibles
	2%	≤	I3 < 5%	2 amort. insuffisants
	I3	<	2%	1 amort. nettement insuffisants

3.2 TAUX GLOBAL DES AMORTISSEMENTS	2020	2021	Moyenne
Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert	12.0%	14.8%	13.4%

4 ENDETTEMENT NET PAR HABITANT (I4)	2020	2021	Moyenne
Dettes brute moins PF réalisable par habitant	2862	2526	2693

Valeurs	I4	<	3 000	5 endettement faible
indicatives	3 000	≤	I4 < 5 000	4 endettement mesuré
	5 000	≤	I4 < 7 000	3 endettement important
	7 000	≤	I4 < 9 000	2 endettement très important
	I4	≥	9 000	1 endettement excessif

5 TAUX DU VOLUME DE LA DETTE BRUTE (I5)	2020	2021	Moyenne
Dettes brute en % des revenus financiers	139.2%	122.4%	130.4%

Valeurs	I5	<	150%	5 très bien
indicatives	150%	≤	I5 < 200%	4 bien
	200%	≤	I5 < 250%	3 satisfaisant
	250%	≤	I5 < 300%	2 insuffisant
	I5	≥	300%	1 mauvais

RAPPORT DE RÉVISION



RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2021 A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE NENDAZ

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Commune de Nendaz, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme mesuré et que durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 1'440'056,34 et une fortune de CHF 38'811'521,14.

Vétroz, le 12 mai 2022 – SG/ta

Fiduciaire des Alpes SA

Stéphane Germanier
Réviseur agréé

Marc Porcellana
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°502813

Retour sur l'année 2021 du Conseil Communal

Voilà plus d'une année que la nouvelle législature a débuté, la première pour six des neuf conseillers communaux, la première aussi avec neuf sièges au lieu de onze. Nos élus dressent un premier bilan.

À l'heure où certaines communes peinent à trouver de nouveaux élus, c'est une équipe largement renouvelée et rajeunie qui compose désormais notre exécutif communal. Ce constat est réjouissant et permet d'insuffler une nouvelle dynamique grâce à des personnalités avec des parcours variés et chargés de la même motivation de s'investir pour la collectivité.

Après un début de mandat marqué par la pandémie, je tiens à saluer la qualité de l'engagement des élus et du personnel communal au service de notre population. L'envie d'agir pour le bien commun a guidé notre travail ces derniers mois et résume à merveille l'état d'esprit qui anime la nouvelle équipe municipale. Si la gestion de la crise nous a demandé de la réactivité et de la prudence, nous pouvons maintenant nous tourner vers l'avenir avec de l'optimisme et de l'ambition.

La diversité des compétences au sein de l'exécutif appuyée par une administration efficiente offre les ingrédients de base pour construire ensemble un projet ambitieux. Le travail sera conséquent. Il ne faudra pas compter ses heures ni ses efforts. Les atouts de notre territoire et les belles perspectives qui se dessinent aujourd'hui porteront nos actions et nous aideront à incarner la fonction d'élu parfois exigeante, mais surtout passionnante.

Nous avons la chance d'être en fonction dans une période riche de nombreux projets stratégiques à gérer simultanément : aménagement du territoire, nouveau cycle d'orientation, liaison plaine-montagne, retours des concessions hydrauliques, enjeux liés au tourisme, à l'agriculture, à l'environnement et au climat. Même si ces sujets marqueront à coup sûr ces prochaines années, gardons une action attentive et qualita-

tive à la gestion quotidienne de notre territoire qui doit continuer à vous offrir un cadre de vie de qualité.

Nous aurons l'occasion de vous présenter dans les prochaines éditions du Nendaz Panorama, une vision partagée du développement de notre commune. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du Conseil de construire son action autour d'un projet fédérateur qui servira d'instrument de pilotage. Je ne doute pas que chacune et chacun puisse y participer pleinement avec l'ambition permanente de nous adapter aux réalités nouvelles.

Bonne lecture et profitez de nos différents supports de communication pour vous informer de l'activité de notre administration et des nombreux défis qui nous attendent.

Frédéric Fragnière
Président de Nendaz

QUESTIONS AUX CONSEILLERS COMMUNAUX



1.

Quels sont les faits marquants de votre commission en 2021?

2.

Qu'est-ce que vous retenir de cette première année de mandat et qu'est-ce qui vous a surpris?



**FOURNIER
CHARLES-HENRI**

PDC
Vice-président
Président
de la commission
Économie,
Tourisme et Mobilité

1. Ma commission a eu le plaisir de voir plusieurs de ses projets et propositions se réaliser en 2021 comme la prolongation des ouvertures des remontées mécaniques en été grâce à la garantie de déficit pour les journées supplémentaires, la finalisation du sentier de la race d'Hérens, le renouvellement de la participation au financement des rabais sur les abonnements de ski pour les propriétaires de résidence secondaire, le retour de la glace artificielle sur la patinoire des Ecluses ou encore l'augmentation significative du nombre de courses postales sur la ligne entre Sion et Haute-Nendaz.
2. Il y a eu plusieurs moments de satisfaction en 2021. Mais cette première année m'a également fait prendre conscience des contraintes administratives, de la complexité des tâches et des difficultés qui peuvent être rencontrées pour faire avancer certains projets, comme celui du réaménagement du centre de la station par exemple.



BORNET ÉMILIE

PDC
Présidente
de la commission
des Affaires
sociales et Jeunesse

1. Tout d'abord, la dissolution de l'association des crèches et leur rattachement à la commune ainsi que le transfert de la gestion des UAPE au service social ont passablement occupé la commission Affaires sociales et Jeunesse en début d'année. Le développement de synergies entre les différentes structures évolue de plus en plus. En outre, la gestion de l'EMS a également occupé la commission tout au long de l'année. Ensuite, je ne peux pas ne pas mentionner le Covid-19 car il n'y a pas eu une séance de commission sans qu'un point y relatif ne soit présent. Que ce soit en raison de la mise en place de stratégies pour protéger nos structures face à la pandémie, plus particulièrement à l'EMS, ou de la mise en place du centre de vaccination, les activités de l'année 2021 ont été marquées par la crise sanitaire.
Finalement, les réflexions s'orientent également beaucoup sur les enjeux à venir. Nous devons être capables de répondre aux besoins des diverses générations. D'avoir des structures d'accueil de la petite enfance suffisamment dimensionnées afin de répondre à une demande croissante. Au niveau de la jeunesse, nous devons développer les infrastructures qui leur permettraient et leur donneraient envie de s'établir à long terme sur la commune. Finalement, le vieillissement de la population demeure un enjeu majeur des prochaines décennies, que ce soit en termes de soins à domicile ou de capacité d'accueil en EMS, les besoins vont fortement croître et nous devons être à même d'y répondre.
2. Ce que je retiens avant tout c'est à quel point cette première année a été intéressante et la diversité et la complexité des dossiers qui rendent cela très passionnant. Toutefois, cette fonction demande une grande implication. Mais le fait de mettre son temps et son énergie au service de la collectivité et pour l'avenir de notre belle commune est une chance et j'ai beaucoup de plaisir à m'investir pour cela.



**BORNET
JEAN-CHARLES**
PLR
Président de la
commission
Bourgeoisie, Forêts
et Agriculture

1. Le premier fait marquant est la refonte des dicastères avec le passage de 11 à 9 conseillers. L'agriculture a ainsi été associée à la commission Bourgeoise. Deux domaines avec des points communs mais avec des intérêts très divergents.
Pour la Bourgeoisie : la découverte de notre magnifique triage forestier Ecoforêt ainsi que l'acceptation par l'Assemblée bourgeoise d'un avenant qui régit les aides apportées aux bourgeois domiciliés sur le territoire du triage pour le bois de construction et d'affouage dans le but de valoriser le bois indigène.
Pour l'agriculture : la première convention signée entre la Commune et un consortage de bisse après plus de 30 ans de discussions souvent stériles ainsi que les améliorations continues des aides apportées à nos agriculteurs.
2. Pour moi qui ai vécu une première période plus mouvementée, je dirai une toute nouvelle ambiance, agréable et décontractée mais studieuse, autour d'un Président exigeant, rigoureux et visionnaire qui prône le travail, les compétences, le partage des informations et des responsabilités. Tous les courants d'idées sont les bienvenus et sont débattus en toute liberté et avec beaucoup de respect. Nous ne sommes pas toujours d'accord, bien heureusement, mais toutes les décisions sont prises en parfaite collégialité avec toujours un œil attentif sur leurs importances sur le long terme.



**CONSTANTIN
SARAH**
PS
Présidente de la
commission Sport,
Animation, Culture
et Patrimoine

1. La commission SACP a finalisé en 2021 de nombreux projets dont nous avons hérité de l'ancienne législature. Nous pouvons mentionner la place de jeu d'Aproz qui verra le jour à l'été 2022 et également la mise à disposition de la vaisselle réutilisable estampillée Nendaz que possède la Commune. Durant toute l'année 2022, nous proposons un guichet conseil pour les organisateurs et organisatrices d'événements qui souhaitent réduire leur impact environnemental en utilisant de la vaisselle réutilisable.
2. De cette première année de mandat je retiens les nombreuses rencontres avec les comités des sociétés locales, les échanges et les discussions pour trouver le meilleur moyen d'apporter notre soutien au fonctionnement de ces sociétés. J'ai été surprise en bien par les enjeux de la fonction de conseillère communale. Je savais que ce serait très différent de mon mandat au Grand Conseil, sans toutefois savoir exactement à quoi m'attendre. Ce pied dans la réalité du terrain est une richesse pour moi.



**CONTI DELALOYE
PATRICIA**

PLR
Présidente
de la commission
Sécurité publique

1. Après une première législature à la tête de la commission Sport, Animation et Culture, c'est aux commandes de la sécurité publique que j'ai entamé l'année 2021. Ce fut une année difficile, semée d'embûches, où parfois le découragement, la frustration et les incertitudes ont fait partie du quotidien. L'excellente collaboration avec le chef de service, Pascal Fournier, et les collaborateurs du service de sécurité (police, pompiers, colonne de secours, section des samaritains) ont permis de surmonter toutes ces difficultés afin de garantir à notre population et nos hôtes un environnement sécuritaire à la hauteur de ce qu'ils sont en droit d'attendre.
2. Cette année a une nouvelle fois été placée sous le signe du mot « adaptabilité » notamment en raison de la crise sanitaire à laquelle nous avons encore dû faire face. Grâce à l'excellente collaboration au sein de notre exécutif communal, nous avons traversé cette première année de la nouvelle législature avec méthodologie et efficacité. Je retiendrais la nouvelle organisation de travail au sein de l'exécutif, les échanges constructifs et motivants et l'implication de chacune et chacun dans les différentes tâches.



DÈLÈZE JULIEN

PDC
Président
de la commission
Infrastructures
publiques et
Environnement

1. J'ai la chance d'avoir une commission qui couvre de très nombreux secteurs d'activités, ce qui veut aussi dire qu'il faut un certain temps pour s'imprégner et en comprendre le fonctionnement. Entre les travaux publics au sens large, les réseaux et équipements, la décharge, la STEP et l'environnement, 2021 aura été aussi intense que passionnante. Voici quelques éléments qui ont rythmé cette première année :
 - la succession de Dominique Theytaz à la STEP ;
 - la prise en main et l'avancement du dossier de la décharge et de la déchetterie des Eterpas ;
 - la coordination Canton – Commune pour les chantiers communs ;
 - la prise de connaissance et l'avancement du dossier du bâtiment des travaux publics.
2. Ce que je retiens en premier lieu, c'est la chance que j'ai de pouvoir œuvrer pour le bien commun au travers de cette fonction. De l'établissement des budgets à la concrétisation des projets, le cheminement est captivant et riche en collaborations. Je relève également l'excellente ambiance autour de la table du Conseil qui, mêlée à l'expérience et à la bienveillance des « anciens », favorise l'avancée des dossiers. Ce qui m'a surpris en bien c'est l'impact direct et réel des décisions et responsabilités liées au mandat, ainsi que la possibilité d'orienter et de planifier des projets d'intérêt public.



**MÉTRAILLER
MAXIME**

PDC
Président
de la commission
Aménagement,
Bâtiments
et Énergie

1. Notre commission n'a pas eu de grands nouveaux projets en 2021. Cette première année de législature a été un temps pour la prise de possession des dossiers tout en traitant les affaires courantes. L'idée était de commencer par définir une vision et une direction à prendre pour le futur. Avoir réuni dans une même commission l'aménagement, les bâtiments et l'énergie mène à de nombreuses réflexions tant ces trois thématiques sont aujourd'hui liées.
2. Je retiens en premier lieu toutes les rencontres, à la fois avec les membres de la commission, avec les chefs des services communaux ainsi qu'avec les collaborateurs. Comme il s'agit de mon premier mandat au sein d'un exécutif communal, tout a été découverte. Ce qui m'a surpris, c'est la charge de travail importante qu'implique ce mandat.



PERRIER GAËLLE

PS
Présidente
de la commission
Enseignement
et Formation
professionnelle

1. Pour commencer, avec le départ à la retraite de Marie-Cathy Constantin, un pilier s'en est allé. Maryline Praz lui a succédé et se révèle parfaitement à l'aise dans sa nouvelle fonction. A noter notamment la très belle collaboration avec le triage forestier pour la réalisation du canapé forestier à Haute-Nendaz, une réflexion pour améliorer le soutien aux apprentis ainsi que la collaboration qui se met en place avec l'association des parents d'élèves. Je tiens à relever l'énergie mise en place par les enseignants et les élèves du cycle d'orientation qui ont développé des activités inédites, comme la création de toutes pièces d'un spectacle itinérant en plein air que vous avez eu le loisir et la joie de découvrir en avril dernier dans les rues de Basse-Nendaz. En cette période incertaine liée au Covid-19, la persévérance et la réussite scolaire sont demeurées au cœur de nos préoccupations quotidiennes et le personnel scolaire a su faire preuve de créativité et d'engagement. Ici, j'aimerais encore ajouter que le projet d'agrandissement de l'école de la Biolette est en bonne voie et que nous avons l'espoir de le voir aboutir en 2023.
2. Tout d'abord, c'est avec intérêt que j'ai appris la répartition des tâches entre cantons et communes, l'aspect pédagogique étant dévolu aux premiers alors que les secondes gèrent tout ce qui relève de la logistique (transports, infrastructures...). Ce que je retiens surtout c'est la collégialité qui règne au sein du Conseil et de ma commission également. Les partages sont fructueux et j'apprends au quotidien grâce à des personnes d'expérience autour de la table et grâce aussi à nos diversités. Evoluer dans cette ambiance et dans un groupe qui a la capacité de mettre les problèmes sur la table permet d'éviter de nombreux conflits et crée un environnement propice pour prendre les petites et les grandes décisions.

L'agenda de juin à septembre

JUIN

- Dès le 4 Ouverture du télésiège de Combatseline (les week-ends, puis tous les jours dès le 25)
- 11 Inalpes de Balavaux et de Siviez
- 11 Tournoi populaire de foot à Beuson
- 11 Marché artisanal à Fey
- Dès le 11 Ouverture de la piscine
- 17-18 Stage d'initiation au cor des Alpes
- 18 Inalpe de Tortin
- 25 Ouverture de la télécabine de Tracouet
- 25 Nuit des étoiles à Planchouet
- Jusqu'au 26 Exposition des Nend'artistes au Nînd'Art



JUILLET

- 02 Ouvertures des installations de Tortin, Les Gentianes, Le Mont-Fort
- 03 Clean-up Tour à Nendaz
- 06/13/20/27 Marché nendard
- 15/20/22/29 Festival international de guitare classique
- 15/29 Trésors du ciel à Prarion
- 16 Nuit de la Randonnée
- Dès le 16 Village de Cheesy
- 16/21/23/28/30 Lever du soleil au Mont-Fort
- 22-24 Valais Drink Pure
- Festival de cor des Alpes





Retrouvez les événements ayant lieu à Nendaz sur www.nendaz.org/manifestations

Agenda sous réserve de modification

AOÛT

- 01 Fête nationale
- 03/10/17 Marché nendard
- 04/11/13 Lever du soleil au Mont-Fort
- 05/06/12/13 Spectacle de la troupe
« Si on chantait »
- 05/10/12 Festival international
de guitare classique
- 05/12/19 Trésors du ciel au Plan du Fou
- 06 Tour des Stations
- Jusqu'au 14 Village de Cheesy
- Dès le 15 « Racines », exposition
de Chantal Moret au Nind'Art
- 20 Grand Raid BCVS
- 27 Nendaz Trail



SEPTEMBRE

- 17 Nuit des étoiles aux Clèves
- 18 Loto des enfants
- 23-24 Nendaz Film Festival sur les glaciers
- 30 Cérémonie des distinctions
et mérites sportifs/culturels



Mémento

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de Nendaz 352, Basse-Nendaz

- Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h
ainsi que mercredi de 14 h à 17 h
 - Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- | | |
|--|--------------------------------|
| Secrétariat 027 289 56 00 | Police communale 027 289 58 50 |
| Travaux publics 027 289 58 70 | Cadastre 027 289 56 60 |
| Finances 027 289 56 20 | Édilité 027 289 56 50 |
| Service de la population 027 289 56 30 | Service social 027 289 57 00 |

AGENCE COMMUNALE AVS

Route de Nendaz 407

Basse-Nendaz

Pascal Praz, agent local

027 289 57 44

- Permanence téléphonique :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 9 h 30
- Rendez-vous sur demande

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Centre de la Biolette

027 288 58 30

- Ouverture au public :
lundi, jeudi et vendredi
de 14 h à 18 h ;
mercredi de 9 h à 11 h
et de 14 h à 18 h
- Horaire restreint en été :
lundi de 14 h à 18 h

LUDOTHÈQUE

Centre de la Biolette

027 289 58 35

- Ouverture au public :
lundi de 14 h à 16 h
mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Fermé durant
les vacances scolaires

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Service aide et soins à domicile

- Jours ouvrables
de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h :
027 289 57 15

Service d'assistance sociale

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 9 h 30 : 027 289 57 14

APEA

Protection de l'enfant et de l'adulte

027 289 57 46

- Les mardis et jeudis de 8 h à 11 h
et de 14 h à 16 h 30
- Pour les urgences uniquement
piquet APEA : 079 173 42 46

SOC

Service officiel de curatelle

027 289 57 48 - 027 289 57 49

CRÈCHE DU P'TIT BEC

027 289 57 51

- Permanence téléphonique :
6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

CRÈCHE ET NURSERIE

LES GRENOUILLES

- Crèche 027 289 57 95
- Nurserie 027 289 57 96
- Permanence téléphonique :
6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

DIRECTION DES ÉCOLES

Pierre-Michel Bagnoud 027 289 58 01

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

SEIC Service électrique
intercommunal S.A., à Vernayaz
027 763 14 11

ÉTAT CIVIL

À Sion 027 606 33 40

FEU

Guillaume Fournier, commandant
des pompiers 079 608 07 13
Numéro d'alarme : 118

EMS FOYER MA VALLÉE

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

GARDE-CHASSE

Christian Bornet 079 355 39 18

JUGE DE COMMUNE

Mireille Fournier 079 794 52 40

OBJETS TROUVÉS

Police municipale 027 289 58 50

OFFICE DU TOURISME

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

PAROISSE

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Frédéric Fragnière 079 277 65 08

RAMONAGE

Xavier D'Amico 027 288 67 12

DÉCHETTERIE ET DÉCHARGE

DES ÉTERPAS

027 289 58 70 (bureau)

SERVICE FORESTIER

Ecoforêt 027 288 44 04

IMPRESSUM

Journal d'information de l'Administration
communale de Nendaz

Tirage

3800 exemplaires

Parution

3 fois par an

Graphisme, mise en page
et impression

Picto+ graphic design SA, Nendaz

